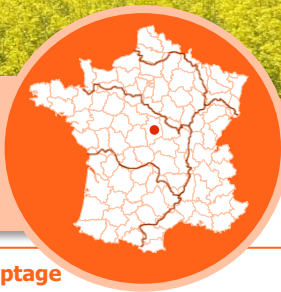


# AAC DE SOULANGIS

*Concilier les productions agricoles et la bonne qualité de l'eau*



## FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

### LOCALISATION

✓ Cher, Centre-Val de Loire

### SUPERFICIE

✓ Surface totale de l'AAC : 2000 ha  
 ✓ SAU de l'AAC : 1800 ha

### NOMBRE D'AGRICULTEURS

✓ 60 exploitants, 30 en Grandes Cultures et 30 viticulteurs

### CONTEXTE AGRICOLE

✓ Grandes cultures, vigne, arboriculture

### QUALITE DE L'EAU

✓ Concentration en nitrates : entre 40 et 50 mg/l depuis 10 ans  
 ✓ Concentrations en phytosanitaires : quelques dépassement ponctuels en herbicides  
 ✓ Problématique principale : maintien de la teneur en nitrates et risque de dépassement phytosanitaire important – temps de transferts courts

### MASSE D'EAU

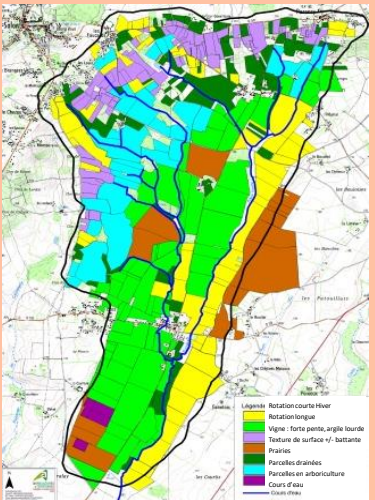
✓ Transfert par ruissellement à l'amont et par infiltration à l'aval – relation étroite entre le toit de la nappe et le niveau du cours d'eau  
 ✓ 25 000 habitants desservis

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

✓ Captage prioritaire Grenelle, SAGE Yèvre-Auron

Cartographie des enjeux agronomiques de l'AAC

Source : CA Cher



### Historique de la démarche de protection du captage

2002-2006 : animation par la Chambre d'Agriculture  
 2007 : classement Grenelle  
 2012 : diagnostic de territoire  
 2014-2018 : animation du plan d'action du 1<sup>er</sup> Contrat Territorial  
 2019-2022 : animation du Groupe 30 000

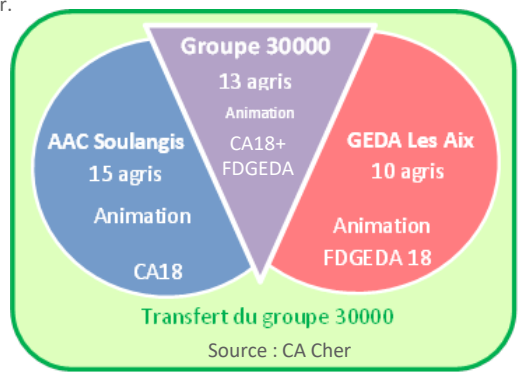
### Acteurs impliqués

- **Maître d'ouvrage** : SMIRNE (Syndicat d'eau potable), co-maitrise d'ouvrage par la Chambre d'agriculture du Cher (CA18)
- **Animateur de la démarche** : Chambre d'Agriculture du Cher
- **Financeurs** : Agence de l'Eau Loire Bretagne, SMIRNE, CA18

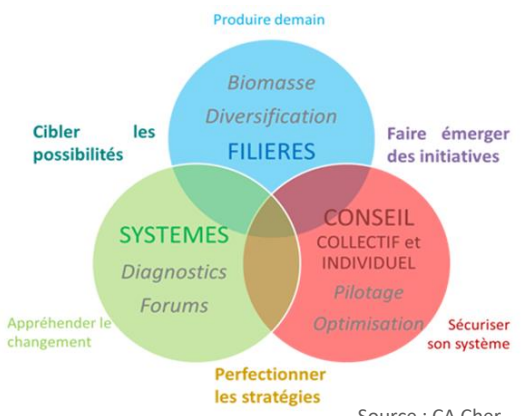
### Description de la démarche

#### Changement de cadre de travail

Le premier Contrat Territorial dont la fin est prévue pour décembre 2018 n'est pas renouvelé. Afin de continuer l'animation agricole sur le territoire, certains agriculteurs de l'AAC et du groupe de développement agricole (GEDA) local ont formé un groupe 30 000. La diffusion des résultats du groupe se fera vers les exploitants de l'AAC ou du GEDA n'ayant pas souhaité l'intégrer.



La triple approche « parcellaire », « système d'exploitation » et « territoire » est au cœur de la démarche. Les actions doivent être individuelles et collectives. L'objectif est de rassembler les agriculteurs autour de thèmes communs et également de répondre à leurs demandes spécifiques, le tout dans un objectif de viabilité économique et de maintien de la qualité de l'eau.





## Identifier les situations agronomiques du territoire pour des actions adaptées

5 zones de l'Aire d'Alimentation de Captage de Soulangis ont été identifiées (cf. carte au recto). Des actions spécifiques vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires sont mises en place sur chacune d'elles à partir de 2016 :

**Zone 1 en jaune : parcelles à faible ou moyenne Réserve Utile**  
 Sur ces parcelles, l'introduction de cultures de printemps est économiquement à risque. Les leviers agronomiques mobilisables sont notamment le déchaumage superficiel, le décalage des dates de semis, la fréquence de labour voire l'implantation d'orge de printemps. L'évaluation économique du coût de désherbage à moyen terme est indispensable dans cette approche.

**Zone 2 en vert : parcelles à rotation longue**  
 La succession culturale de cette zone intègre des cultures de printemps, notamment du tournesol, du maïs en sec et des pois de printemps. L'autoévaluation de la stratégie de désherbage et du salissement des parcelles par les agriculteurs est variable. L'historique a un poids très important (propreté des parcelles à la reprise d'exploitation, année des premiers déchaumages, etc.). Un système d'exploitation de cette zone sera le support d'une animation de reconception de système avec le groupe d'agriculteurs de l'AAC.

**Zone 3 en violet : vignes**  
 Une proportion importante du vignoble de Menetou-Salon a été enherbée lors de la dernière décennie. Des démonstrations de désherbage mécanique et des échanges d'expériences peuvent être organisés.

**Zone 4 en orange : parcelles à risque de battance**  
 Ces parcelles en position de plateau ou d'interfluvium ont une texture de surface limoneuse à limono-argileuse, avec une tendance plus ou moins prononcée à la battance. L'entretien calcique et organique de ces parcelles est important. Le ressuyage lent ne permet pas à toutes les cultures de se développer correctement.

**Zone 5 en bleu : parcelles drainées**  
 L'application de produits phytosanitaires à l'automne avant le début de la période présumée d'écoulement des drains, en prenant en compte la durée de demi-vie du produit, est primordiale.

### CONTACTS

Président du SMIRNE : Bertrand DESROCHES  
 Conseiller de la Chambre d'agriculture du Cher : Nelly DUIGOU  
[n.duigou@cher.chambagri.fr](mailto:n.duigou@cher.chambagri.fr)

Rédaction de la fiche :

### BIBLIOGRAPHIE :

- Diagnostic initial du territoire
- Rapport annuel d'activité
- Compte rendu de réunions
- Bulletins d'informations
- Dossier de candidature du Groupe 30 000



## Stratégie d'actions

Les problématiques communes reconnues et partagées au sein des exploitations du groupe 30000 sont :

- la maîtrise des indésirables (maladies, ravageurs et adventices) pour une maîtrise de l'usage des produits phytosanitaires dans les systèmes de culture,
- la maîtrise des charges opérationnelles, de mécanisation et de structure, afin d'assurer la rentabilité économique,
- le travail en commun, le partage de matériels et de main d'œuvre.

Des diagnostics d'exploitations réalisés fin 2018 dans le cadre d'un entretien individuel permettent l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel en cohérence avec les questions et les souhaits des agriculteurs.



La redéfinition des systèmes par une approche de la globalité des tenants et aboutissants des facteurs de production, est la base du projet 30 000 « Soulangis », pour aller vers une moindre dépendance des intrants phytosanitaires.

- 1- Accompagner techniquement, en collectif et en individuel, les agriculteurs sur leur changement de pratiques.
- 2- Tester sur les exploitations différents leviers agronomiques, par le biais de « l'expérimentation partagée » : expérimentation dont les objectifs, protocoles, notations et résultats sont bâtis en concertation et implication directe des agriculteurs.
- 3- Accompagner en ateliers de co-construction les agriculteurs membres du groupe 30000 dans le choix des techniques alternatives.
- 4- Evaluer les intérêts des techniques alternatives par la mise en place d'indicateurs de la triple performance.
- 5- Communiquer auprès des agriculteurs hors du groupe 30000, collectivités, organismes publics, instituts... sur la faisabilité de systèmes d'exploitation innovant, s'appuyant sur des alternatives agronomiques à la lutte chimique phytosanitaire.

## Facteurs de réussite

- Animation ancienne et présence forte sur le terrain par la Chambre d'agriculture
- Un plan d'action qui prend en compte la viabilité économique des exploitations et s'adapte aux situations agronomiques du territoire
- Ecoute des souhaits des agriculteurs pour développer des actions volontaires
- Accompagnement réglementaire en complément (PCAE/MAEC, Directive Nitrates)

## Limites

- Construire un groupe est une démarche à moyen terme
- Difficile mobilisation des agriculteurs n'ayant que quelques parcelles sur l'AAC
- Pas de connaissance précise sur la durée de transfert entre la parcelle et la nappe

Projet soutenu dans sa mise en œuvre par :

Fiche élaborée avec le soutien financier de :

